

## Réunion du 26 Mars 1997

(14 heures 00)

Participants présents le 26 Mars 1997

Participants présents: Mmes Tomelleri, Borel, Thomas, Bellot, Lemaître, Normand, Gau, Langris, Foucard, Lebrun, Mme Bruner, M. Loupil.

Absent excusé Patrice Landeau qui a donné pouvoir à M. Daniel Borel, M. Daniel Fortier.

Mme Dorbec, receveur municipal participait également à la réunion.

## 1/ Budgets Primitifs 1997

a/ Commune: Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 2.122.960<sup>0</sup> et à la somme de 2.263.749,81<sup>F</sup> en dépenses et recettes d'investissement, les taux des 4 taxes restent inchangés.

b/ Service des Eaux Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 328.681<sup>F</sup> et à la somme de 352.622,13 en dépenses et recettes d'investissement.

c/ Service d'Assainissement Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 57.826,15<sup>F</sup> et à la somme de 161.771,21 en dépenses et recettes d'investissement.

d/ Centre Communal d'Action Sociale: Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 10.044,33<sup>F</sup>. Pas de recettes d'investissement.

## 2/ Avant au Marché de construction des 3 logements locatifs.

M. le Maire expose qu'il serait préférable de remplacer les fenêtres des garages des 3 logements type F3 par des portes (raison de commodité). Il propose donc au Conseil Municipal d'accepter l'avant de l'entreprise PIVET qui s'élève à + 2.702,66. A l'unanimité cet avant est adopté.

## 3/ Pouvoir au Maire pour représenter et défendre la Commune devant le tribunal administratif de Nantes suite à une demande d'annulation de Permis de construire

M. le Maire expose qu'il a reçu un courrier du tribunal administratif l'invitant à produire une mémoire suite à la demande d'annulation, présentée par M. Maurice GUILLONARD, du permis de construire n° 53 133 26 P 1001 accordé à M. Daniel DEGRIE. M. le Maire pense qu'il avait donné son avis favorable à ce permis.

de construire mais avec des réserves -  
A l'unanimité les membres du Conseil Municipal donne tous pouvoirs au  
M le Maire pour représenter et défendre la commune dans cette affaire.

#### 4/ Remboursement des frais d'encaissement des chèques étrangers.

M le Maire expose que la commune et la source d'eau paient régulièrement  
des frais dus à l'encaissement de chèques étrangers. Il propose de demander  
aux étrangers qui paient par chèque étranger, le remboursement de ces  
frais. Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à obtenir le  
remboursement de ces frais d'encaissement.

#### 5/ Subvention au Service des Eaux de Ligneux-Orgeres

Contre tous les besoins de trésorerie de la partie de fonctionnement du Service  
des Eaux de Ligneux-Orgeres, M le Maire propose de voter une subvention  
de 35.000<sup>00</sup> à ce service. A l'unanimité les membres du Conseil Municipal  
accordent une subvention de 35.000<sup>00</sup>.

#### 6/ Attributions en non-valeurs

pour adhés en non-valeurs:

a) Commune: 150<sup>00</sup> répartis comme suit

M le Casper Paule: 0<sup>09</sup> + 0<sup>09</sup> = 0<sup>18</sup>

M le Tinguen Patrich: 150<sup>00</sup>

b) Service des Eaux: 173<sup>01</sup> répartis comme suit

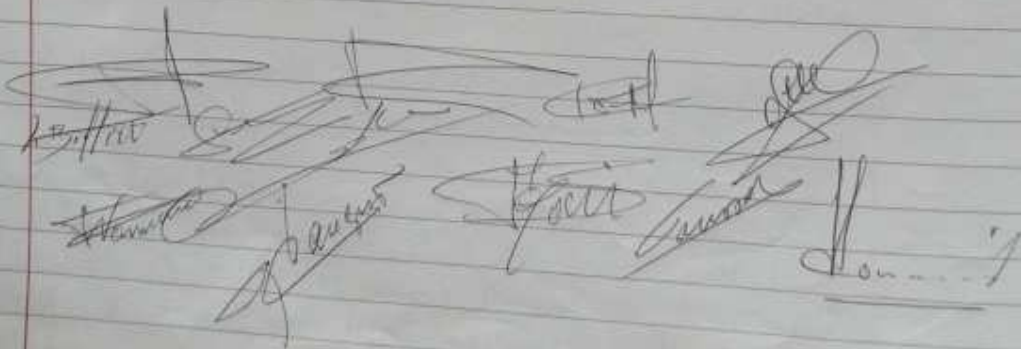
M le Prandel Thering: 3<sup>72</sup>

M le Tinguen Patrich: 170<sup>03</sup>

M le Lébel Thering: 0<sup>43</sup>

c) Service d'assainissement: 737<sup>46</sup> répartis comme suit

M le Tinguen Patrich: 737<sup>46</sup>.

  
A large section of the page contains several handwritten signatures and stamps, some of which are crossed out or partially obscured. The signatures appear to be those of the council members mentioned in the text above, such as 'Casper Paule', 'Tinguen Patrich', 'Prandel Thering', 'Lébel Thering', and 'Service des Eaux'. There are also some illegible stamps and marks.